

Commune de CARNAC - MORBIHAN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2010

L'an deux mil dix, le 21 juillet à 18 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 12 juillet, s'est réuni à la mairie, en séance publique

Etaient présents : Monsieur Michel GRALL, Monsieur Marc LE ROUZIC, Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Patrick LOTHODE, Madame Gwenhaëlle CARDIEC, Madame Geneviève SIMON, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Michel DURAND, Madame Brigitte GIUDICELLI, Monsieur David DANIEL, Monsieur Robert HUON, Madame Stéphane CAILLOT, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Georgette CREIS, Monsieur Yann CONGRATELLE, Madame Juliette RUNIGO, Madame Danièle NOËLLEC, Madame Armelle MOREAU Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMANDE, Madame Jeannine LE GOLVAN (arrivée à 18 h 09), Monsieur Daniel JOSSE,

Absents excusés : Madame Madeleine BERNARD qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick LOTHODE, Madame Sandrine BUGEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Gérard MARCALBERT, Monsieur Olivier LEPICK qui a donné pouvoir à Madame Armelle MOREAU, Monsieur Bernard DUJOURDY qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques BRUNEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Yann CONGRATELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010 - 71

SEANCE DU 21 JUIN 2010

OBJET : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial – Office de Tourisme –
Modification du collège des représentants élus.

Vu les statuts de l'Office de Tourisme adoptés par délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2008

Vu les articles L133-1 et suivants et R133-1 et suivants du Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et R2221-4

Vu la délibération 2010-57 du 21 mai 2010 portant désignation du collège des représentants élus à l'EPIC de l'Office de Tourisme,

CONSIDERANT qu'à la suite du décès de Monsieur Michel BAGARD, conseiller municipal, adjoint au maire en charge du tourisme, membre et président de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Office de Tourisme », il convient de procéder au renouvellement des représentants de la commune

Le rapporteur rappelle que le Conseil Municipal dans sa délibération du 19 septembre 2008 a approuvé la création et les statuts d'un Office de Tourisme communal sous forme d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. La Commune détient la majorité des sièges au sein du Comité de Direction (Le

Maire et 9 représentants de la commune soit 10 membres sur 19 au total) et le Président de l'Office doit être élu par le Comité de Direction parmi les représentants de la Commune.

Considérant que le collège des représentants de la commune est composé du Maire et de 9 conseillers municipaux, la Commune doit donc désigner 9 représentants au Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

Sont Candidats :

Liste Energies Nouvelles

- Monsieur Marc LE ROUZIC
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC
- Monsieur Gérard MARCALBERT
- Madame Sandrine BUGEAU
- Madame Geneviève SIMON
- Monsieur Michel DURAND
- Monsieur Robert HUON
- Madame Stéphane CAILLOT
- Madame Véronique LE PRIOL

Liste Réagissons pour Carnac

- Madame Christine LAMANDE

Groupe indépendant

- Madame Armelle MOREAU

Premier tour de scrutin










Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
Monsieur Marc LE ROUZIC	19
Madame Gwenhaëlle CARDIEC	27
Monsieur Gérard MARCALBERT	25
Madame Sandrine BUGEAU	25
Madame Geneviève SIMON	27
Monsieur Michel DURAND	27
Monsieur Robert HUON	27
Madame Stéphane CAILLOT	26
Madame Véronique LE PRIOL	14
Monsieur Yann CONGRATELLE	2
Madame Christine LAMANDE	9
Madame Armelle MOREAU	15

Ont été élus, à la **MAJORITE ABSOLUE** des suffrages au **1^{er} TOUR en qualité de délégués titulaires**:

- Monsieur Marc LE ROUZIC
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC
- Monsieur Gérard MARCALBERT
- Madame Sandrine BUGEAU
- Madame Geneviève SIMON
- Monsieur Michel DURAND
- Monsieur Robert HUON
- Madame Stéphane CAILLOT
- Madame Armelle MOREAU
-

Par conséquent la représentation de la Commune de Carnac au sein de l'EPIC Office de Tourisme s'effectue de la manière suivante :

10 délégués titulaires

-  Michel GRALL
-  Marc LE ROUZIC
-  Gwenhaëlle CARDIEC
-  Sandrine BUGEAU
-  Geneviève SIMON
-  Michel DURAND
-  Robert HUON
-  Stéphane CAILLOT
-  Armelle MOREAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010 - 72

SEANCE DU 21 JUIN 2010

OBJET : **PERSONNEL COMMUNAL -
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CREATION D'EMPLOI**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi 83-634 du 13.07.83 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26.01.84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34, 110 et 136,

VU le décret 87-1004 du 16.12.87 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

VU le décret 88-145 du 15.02.88 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26.01.84 précitée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, et notamment son article 2,

VU le décret N°2005-618 du 30 mai 2005 portant modification de certaines dispositions relatives aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

VU le tableau des effectifs de la commune,

CONSIDERANT que pour répondre aux besoins des services, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par la création d'un emploi de collaborateur de cabinet,

CONSIDERANT qu'il est, par conséquent, nécessaire de modifier la délibération du 21.11.02 sur le régime indemnitaire,

VU le budget de la commune,

Après avoir entendu son rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE (7 votes contre : Madame Armelle Moreau, Monsieur Olivier Lepick, Monsieur Jacques Bruneau, Monsieur Bernard Dujourdy, Madame Christine Lamandé, Madame Jeannine Le Golvan, Monsieur Daniel Josse)**

- **DONNE SON ACCORD** à la création d'un poste de collaborateur de cabinet, à temps complet, à compter du 01.08.2010,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré.
- **MODIFIE** la délibération du 21.11.02 sur le régime indemnitaire,

Clos la séance à 19 h 45